

DATE DU CONTRÔLE

ADRESSE DU CONTRÔLE

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Slège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654





Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

14/09/2023

Voie du Tram 19 - 6680

AGENT VISITEUR

François Colson

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



RÉF. 29/2023/80560/01:1



DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation

Type de locaux

Propriétaire

Responsable des travaux

Dérogations applicables/appliquées

Voie du Tram 19 - 6680 Lavacherie

Unité d'habitation (maison)

Ghislaine, Alain, Fabian, laurent STILMANT-DEFECHE

non communiqué

Installations électriques domestiques ancien RGIE

(8.2.2.)



DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Code EAN

Numéro du compteur

D'avant le 1/10/1981

Pas concluant

Pas concluant

Boucle

Pas OK

20

Index jour/nuit

Type de coupure générale

Câble compteur - tableau

Tension nominale de service

Courant nominal de la protection de branchement

ORES ASSETS

non communiqué

69114313

070466.6/

Teco

EXVB 4 x 10 mm² 3x230V - AC

25A

ONTRÔLE

Conformité	schéma(s)	unifilaire(s)	et plan(s)	de position

Pas OK |

Nombre de tableaux 1 |

Nombre de circuits

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent Type d'électrode de terre

Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) Conformité des liaisons équipotentielles et des PE

Test de continuité

Contrôle boucle de défaut

Protection contre les contacts indirects

Dispositif différentiel de tête

Fixation/Etat/Détérioration matériel

Adéquation DPCDR - prise de terre

Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles

ID - 40A - 300mA - type A - test pas

Dispositif différentiel supplémentaire ID - 40A - 30mA - type A - test OK

OK OK

OK Protection contre les contacts directs >10 Résistance générale d'isolement (MΩ)

OK Adéquation protections surintensités - sections OK

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans

la / les chambre(s) - le garage

CONCLUSION: NON CONFORME



A la date du 14/09/2023 , l'installation électrique de Voie du Tram 19 - 6680 Lavacherie n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 14/09/2024.

Signature de l'agent





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Vedaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation Siège d'exploitation

599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654



(+32) 02 88 02 171

F-mail Site internet

info@certinergie.be www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 29/2023/80560/01:1

LISTE DES INFRACTIONS

- N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et plans de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - 3,1,2,6,4,6,6,5,7,;9,1,2.

 Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». - 5,3,5,3,6,4,6,4,6,5,7.2.

 Des circuits ne sont pas dédiés et exclusifs pour les machines requises (lave-linge,
- lave-vaisselle, sèche-linge, cuisinière électrique, taque de cuisson électrique, four électrique, autre machine de plus de 2600W). 5.2.1.2.;8.2.2. Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliès au conducteur de protection de la canalisation électrique. 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. -3.1.2:6.4.6:6.5.7:9.1.2.
- 3.1.2.,0.4.0,0.7.7.3.1.2. Le contrôle d'une/des boucles de défaut n'est pas concluant, 6.4.6.4.;6,5,7.2. Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. -3.1.2.:6.4.6.:6.5.7.:9.1.2.

REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;

b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse lension soient en tout temps observés ;

c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;

d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;

e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installation électrique surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installation électrique surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installation électrique s;

f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique;

g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique survenue sur l'installation él



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

N° Compte BE57 0688 9789 1035

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles 789 1035 TVA BE0536501654





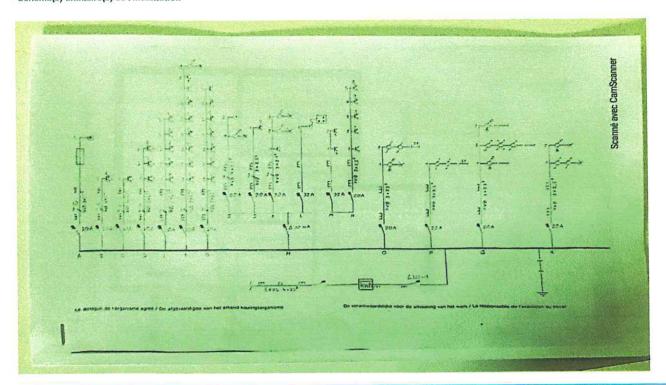
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

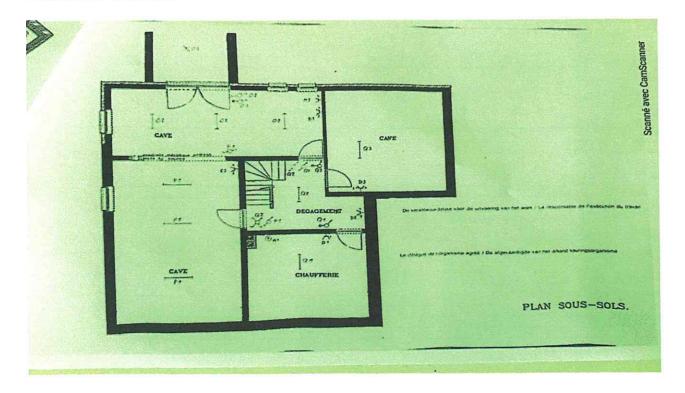
RÉF. 29/2023/80560/01:1

, ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Vertaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654





Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 29/2023/80560/01:1

> ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

